

Le très hon. M. LAPOINTE: Je lirai les observations de l'honorable député dans le *hansard* et j'essaierai de lui fournir ces renseignements.

M. POULIOT: Je regrette d'avoir à prendre la parole sur cette question des Affaires extérieures, mais je désire porter un fait à l'attention du ministère. A Escourt, dans l'Etat du Maine et juste au sud du comté de Témiscouata, habite un barbier du nom de Ouellette, qui détient un permis pour la vente de la bière. Il n'y a que six familles des Etats-Unis dans le voisinage, mais, naturellement, il a obtenu ce permis afin de vendre de la bière aux Canadiens qui traversent la frontière dans ce but. J'ai reçu, de personnes dignes de foi, dans cette région, des protestations énergiques déclarant que les jeunes gens se rendent à cet endroit pour y boire de la bière et que la situation est intolérable.

Il va de soi que cela a donné lieu à de nombreux abus dans cette région tant de la part des autorités américaines que de la part de certains habitants des Etats-Unis. Je me le demande, à quoi nous sert-il de maintenir un ministère des Affaires extérieures et des légations par tout l'univers, lorsque ce ministère et la légation canadienne à Washington ne se soucient nullement d'examiner ces questions et d'essayer d'en arriver à un règlement de nature à satisfaire les intéressés? Les cultivateurs de cette région ont été victimes d'abus de la part des douaniers des Etats-Unis et voilà que maintenant, l'un de ces Américains, qui probablement tire des ficelles en vue d'une augmentation du tarif douanier a réussi à obtenir ce permis. Le ministre, qui connaît le district, verrait-il à prendre les moyens de faire révoquer le permis. Je ne sache pas qu'un gouvernement provincial au Canada accorderait un permis de vente de bière...

Le très hon. M. LAPOINTE: Qui émet le permis?

M. POULIOT: Le gouvernement des Etats-Unis. Nul gouvernement provincial du Canada n'oserait accorder un permis de vente de bière dans un lieu habité par six Canadiens à proximité d'une ville américaine. Il s'y refuserait. Ce serait injuste et ridicule. En l'espèce, le bénéfice provient de la vente de bière, non pas aux citoyens américains, mais aux Canadiens qui traversent la frontière. Va sans dire, ils ne peuvent pas rapporter de bière avec eux, mais ils peuvent en boire autant qu'ils le désirent et même s'enivrer, si cela leur plaît.

Je sais que l'octroi des permis de vente de bière est laissé à la discrétion du gouvernement intéressé. Dans le cas qui nous occupe, c'est une bravade de la part des autorités du

Maine à l'endroit de la population canadienne. J'espère que le ministre y verra, et qu'il s'occupera aussi du cas de Richard.

Il a été question du cas de Richard. Il se peut que l'on n'accorde pas une grande importance à cette affaire, vu qu'elle n'intéresse que quelques animaux—un troupeau de vaches et quelques chevaux—mais un principe est en jeu. Je ne puis comprendre que les fonctionnaires de la douane américaine puissent pénétrer hardiment au Canada, à l'insu des autorités canadiennes, et saisir des bêtes à cornes et des chevaux en territoire canadien, les attacher à une clôture sur le sol américain, puis dire au cultivateur: "Nous allons abattre vos animaux dans une heure, si vous ne payez pas l'amende." Le geste est fort hardi.

Quel ne fut pas mon étonnement d'apprendre par une lettre du docteur Skelton que la légation américaine l'avait avisé de m'inviter à communiquer directement avec les autorités américaines. Je n'ai soulevé que discrètement l'affaire en Chambre la première fois, mais cette fois, je suis indigné de voir qu'il ne s'est fait aucun progrès. Le ministère des Affaires extérieures me déclarait l'autre jour que j'étais déjà en possession de tous les renseignements. Je le suis, assurément. Je sais parfaitement bien que le ministère des Affaires extérieures n'a précisément rien accompli—qu'il a écrit quelques lettres inutiles. Nous avons voté d'énormes crédits, plus d'un million de dollars, affectés au ministère des Affaires extérieures, émaillant le globe tout entier de nos légations, et pourtant il est impossible d'obtenir le règlement d'une affaire aussi peu importante. Si le ministère est incapable de régler une aussi modeste affaire, que saurait-il accomplir parmi les nations de l'univers? C'est à leurs moindres gestes qu'on juge les grands hommes. Je ne signale personne en particulier, mais j'en ai par dessus la tête de l'un d'entre eux que l'on estime grand homme et qui est sans valeur aucune. Je prends pour une insulte, à titre de Canadien, d'être invité à communiquer directement avec les autorités américaines, alors que nous disposons d'un formidable service au sein du ministère des Affaires extérieures, service qui va toujours croissant et qui est chargé des légations canadiennes à travers le monde.

Il nous faut posséder une fierté nationale. Dans le Maine, nous avons perdu un vaste territoire. Par suite de la rapacité de la population des Etats-Unis et de la négligence de certains fonctionnaires anglais, nous avons sacrifié notre territoire. Nous devons être fiers de notre pays et il n'y a pas lieu d'être timides même lorsque nous transigeons avec une nation aussi puissante que la grande république du sud. Les droits de nos ressortissants devraient être respectés. Dans le cas